

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2016

RELATIVE AUX SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET AUX SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES - (N° 4044)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL42

présenté par
M. Bacquet, rapporteur

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« années »,

le mot :

« ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.